

## Position de la Commission d'information sur le Rapport de M. Jean Louis Walther.

Le rôle de la commission d'information n'est pas à priori de mettre tous les partenaires en accord les uns les autres.

Il est également de leur permettre de susciter des interrogations, le cas échéant par des études complémentaires permettant d'ajuster des connaissances ou plus simplement des pistes de recherche.

Ce fut globalement le cas du rapport Walther, qui génère des avis nuancés de la part des différents partenaires de la commission.

Ce rapport était mandaté pour couvrir les aspects institutionnels et techniques du système de surveillance des eaux de surface et souterraines.

Ainsi, le collectif Bonfol composé des principales organisations non gouvernementales écologistes émet un commentaire circonstancié et détaillé.

Pour lui, dans le **domaine institutionnel** :

- Il introduit une notion équilibrée de la conception de la surveillance, visant la construction d'une base de confiance entre les partenaires (pollueurs, autorités, pollués potentiels, etc.)
- Cette notion est basée sur les principes de : Transparence, Clarté, Cohérence et Plausibilité, proposés par l'Environmental Protection Agency des USA
- Ces principes ne sont pas en contradiction avec ceux annoncés par la BCI sur leur site Internet concernant la décharge de Bonfol
- L'information doit être plausible et la CI doit être convaincue de celle-ci, d'où une certaine fonction active dans l'information par la CI

Toujours pour le Collectif Bonfol et concernant le **domaine technique** :

- Le rapport relève un certain nombre d'incertitudes techniques qui demandent réponse plausible de la part de la bci
- L'apparition de nouvelles contaminations dans pratiquement l'ensemble des points d'observation dans la nappe des Cailloutis du Sundgau (voir annexe 9.4 du rapport) dès que l'on a élargi la fenêtre analytique, doit inciter à poursuivre l'établissement du bilan pollutif dans l'environnement immédiat de la DIB, sur la base d'une évaluation fondée sur des connaissances scientifiques reconnues et actuelles.

- La pratique d'analyses contradictoires est quasi inexistante. Elle devrait pourtant améliorer la sécurité du diagnostic environnemental et lever le doute sur de nombreux résultats essentiels mesurés unilatéralement par le pollueur.
- Le nouveau programme analytique proposé par BMG (16.5.2002) apporte indéniablement une plus grande information que le programme précédent. Il colle mieux aux substances listées dans l'Osites. Il est par contre inopérant dans le cas où les substances se transforment durant leur passage souterrain, ce qui est le cas présentement.
- Les connaissances hydrogéologiques régionales ne sont pas assez connues et suivies pour évaluer les cheminements de la pollution dans l'environnement lointain
- L'observation de la nappe dans la Série des Vosges est très insuffisante et les autorités françaises, très concernées, ont demandé l'installation de trois piézomètres supplémentaires
- Il y a contradiction entre le modèle hydraulique proposé et les observations chimiques dans les piézos à certains endroits
- Peu d'information (en détails) sur la qualité des jus de la décharge dans les divers rapports de la BCI
- Les valeurs seuils d'intervention ne sont pas plausibles, le système de surveillance est à améliorer.
- Le rapport Walther est le premier rapport qui analyse la situation de la surveillance et fait état de l'évolution dans ce domaine
- Il n'existe toujours pas de rapport qui soit connu de la Commission d'Information fixant un nouveau système cohérent de sécurité pour la surveillance des eaux souterraines

L'expertise a permis de relever des lacunes importantes et essentielles, malgré un réseau d'observation apparemment assez dense, il reste beaucoup de travail à accomplir dans le dialogue constructif.

L'Office Cantonal pour la protection des eaux et de la nature émet lui un avis plus nuancé sur le rapport.

Le rapport décrit d'abord le cadre de l'étude (chapitre 1) et les principes généraux de l'organisation actuelle de la surveillance (chapitre 2). Il établit ensuite les principes généraux concernant la surveillance de la qualité de l'eau selon la vision de l'auteur (chapitre 3) et résume l'état des connaissances en hydrogéologie (chapitre 4). Les chapitres 5 (Réseau de surveillance), 6 (Evaluation TCCP) et 7 (Conclusions) constituent le cœur de l'étude .

Les éléments suivants doivent être relevés :

- Nous sommes également d'avis que le réseau de surveillance doit évoluer en fonction des connaissances acquises. Afin de mettre le rapport en perspective, il faut mentionner que de nouveaux forages ont été réalisés en 2003 à la demande de l'OEPN dans le but d'accroître la surveillance.
- Le rapport disserte notamment sur l'utilisation des paramètres chimiques globaux (DOC, AOX, Cl- et Br-). Ces paramètres chimiques

ne sont pas spécifiques aux déchets stockés dans la DIB et ne suffisent pas à surveiller l'environnement de la DIB. Depuis l'année 2000 de grands progrès ont été faits dans la surveillance de l'environnement de la DIB. De nouveaux paramètres chimiques sont mesurés (environ 100 nouveaux composés chimiques).

- Les analyses de polluants organiques sont d'une importance majeure dans la surveillance de la DIB.
- L'OEPN mesure les concentrations de composés organiques depuis l'année 2000.
- Ce rapport entre dans l'évolution des connaissances de l'environnement de la DIB.
- Certains de ses commentaires sont déjà intégrés à la surveillance de l'environnement de la DIB. D'autres éléments de détail pourront être ajoutés.

Indépendamment du rapport, l'OEPN entend poursuivre le développement du concept de surveillance en tenant compte des nouveaux résultats et développer le concept d'intervention. Toutes ces études s'inscrivent dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'environnement dans le but d'assainir la décharge industrielle de Bonfol.

Les autres partenaires de la commission n'ont pas émis d'avis particulier sur ce rapport.

Ce dernier est désormais versé comme contribution au débat par la Commission d'Information.

Le rapport de Jean Louis Walther a été commandé en date du 15.10.2001. Il a été présenté à la Commission d'Information le 4.12.2002 et il se trouve sur le site [www.jura.ch/ci-bonfol](http://www.jura.ch/ci-bonfol)

10.12.2003